

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Reboux-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne... La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, aux bureaux du journal...

ROUBAIX, LE 2 DÉCEMBRE 1883;

LE TONKIN

Que le pays se montre chaque jour plus préoccupé par l'affaire du Tonkin et que des nouvelles alarmantes de provenances diverses, venant s'ajouter au silence du gouvernement et à la légitime défiance qu'inspire la diplomatie brouillonne et inexpérimentée des radicaux, avivent ses inquiétudes et irritent sa curiosité, le fait est patent.

M. Clémenceau était évidemment l'interprète de ce sentiment et de ce besoin lorsqu'il réclamait avant-hier de M. J. Ferry, à la tribune du palais Bourbon, des éclaircissements immédiats.

Ainsi a fait avant-hier M. Jules Ferry, et, à partir de ce moment, M. Clémenceau a dû sentir lui-même qu'il ne serait pas suivi au scrutin par la majorité.

l'une ou de l'autre Assemblée, les documents diplomatiques sur le bureau des Chambres; si c'était là sa loi, il faudrait que le régime parlementaire fit son deuil d'avoir jamais une diplomatie et une politique extérieure.

Prises en elles-mêmes et abstraction faite de la personne de leur auteur, ces réflexions ne manquent pas de justesse. Sans aucun doute, dans les conditions indiquées par M. Jules Ferry, on ne saurait songer sérieusement à une politique extérieure quelconque.

Mais ces réflexions, dont nous avons reconnu la justesse, ne gagnent pas d'autorité dans la bouche de M. le président du conseil; elles y sont au moins très inattendues.

EGÈNE DUFEUILLE.

OPPORTUNISTES & INTRANSIGEANTS

Le Voltaire, journal opportuniste a tracé le portrait qui suit de M. Portalis, familier du prince Jérôme, candidat malheureux de l'intransigeance dans l'arrondissement de Belley:

M. Portalis n'est pas de ce siècle. Il est venu trop tard. Un traitant de l'ancien régime, un épicurien de la décadence; audacieux, provocant à ses heures; la main leste, à l'occasion, chercheur d'aventures financières, coureur de ruelles, sachant le taux des consciences, d'esprit facile, de mœurs accommodantes, familier des grands, courtisan du prince, s'entendant à lire les bons auteurs, d'un goût épuré, le caprice de la fortune, point scrupuleux et, pour morale, ayant son habileté que l'on vante; dédaigné des uns, redouté des autres, magnifique et joyeux, fort bon seigneur, à tout prendre, ne pouvant être grand seigneur.

Par malheur, il fallait à son jeu l'in-

strument nouveau; la députation était une consécration pour M. Portalis; c'était l'apothéose du faiseur d'affaires; et le traitant à coupé la queue de son chien.

La Vérité journal intransigeant riposte par une peinture sanglante de l'opportuniste:

Il y a plus de dix ans que nous avons appelé les opportunistes les maquignons de la politique. L'événement n'a que trop justifié cette application. Le pouvoir a été pour eux une CURÉE. Arrivés sans chaussettes et sans souliers dans les ministères, ils en sont sortis avec des pelisses de FOURRURES et DES CARROSES À DEUX CHEVAUX. Toutes les anciennes places créées par l'Empire et les innombrables sinécures créées par eux ne suffisant pas à leur appétit, ils ont fait commerce de leur influence, de leur prose, de leur parole et de leurs votes. Ils ont élevé le CHAUFFAGE à la hauteur d'une institution.

C'est à ce point qu'en est aujourd'hui la polémique entre les intransigeants et les opportunistes.

LE DISCOURS DE M. LÉON SAY

Il est fort question, dans la presse républicaine de toute observance, du discours que M. Léon Say a prononcé en prenant la présidence du centre gauche sénatorial. Cet homme public, que son passé et la souplesse de son esprit et de son caractère ne sauraient ranger parmi les intraitables, n'est cependant pas d'avis de soutenir qu'il n'est pas de ce siècle.

La langue française en Alsace-Lorraine

L'étude de la langue française est interdite dans les écoles d'Alsace-Lorraine. Cette décision a provoqué une grande émotion dans le pays annexé, et les habitants de Strasbourg ont envoyé au ministre de l'Éducation nationale une pétition signée de 538 pères de famille:

« Excusez-nous, L'atteinte portée à l'enseignement du fran-

çais par le nouveau programme d'études à l'usage des établissements d'enseignement secondaire de l'Alsace-Lorraine est une mesure d'une gravité exceptionnelle, qui a produit partout une pénible impression.

« Si l'on envisage cette question au point de vue exclusif des intérêts matériels, il ne sera pas nécessaire de faire de grands efforts pour juger que c'est une question vitale pour nos enfants, car la mesure prise à l'égard du français, et brisée dans nos mains le principal instrument de notre travail quotidien.

« Quant on voit, dans la plupart des États de l'Allemagne, l'enseignement français favori, d'un nombre d'heures plus considérable qu'en Alsace-Lorraine, n'est-on pas autorisé à croire que l'on veut extirper la langue française? — Nous nous refusons cependant encore à la croire, car le gouvernement impérial n'est pas sans savoir que la situation géographique entre l'Allemagne et la France nous octroie un rôle pour lequel la connaissance des deux langues est indispensable.

D'autre part, M. Billote, habitant de Metz a adressé une lettre à M. de Mantouffier sur le même sujet; il fait remarquer que: « Metz, ville libre impériale, a fait jusqu'en 1852 partie nominale de l'empire germanique, et que jamais les plus despotiques des empereurs n'ont tenté d'interdire aux Messins l'usage de leur langue nationale, c'est-à-dire du français. »

M. Billote cite, à l'appui de sa thèse, quelques exemples: « Lors de notre pays, dit-il, n'y a-t-il pas l'annexion du Canada par l'Angleterre, qui n'est annexé l'île de France, et jamais la langue française n'a cessé d'y être en usage dans ses tribunaux et ailleurs? J'y étais en 1833 et, comme je témoignais mon étonnement qu'un Anglais fut obligé d'y plaider en français, il m'a été répondu: « En sa qualité d'immigré, il faut qu'il accepte la langue du pays, et celui auquel cela ne convient pas n'a qu'à rester chez lui. »

M. de Mantouffier a répondu que rien ne changerait la décision prise.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LA RESPONSABILITÉ DES PATRONS

Le projet de loi tendant à rétablir la responsabilité des patrons en cas d'accidents continué à soulever les protestations à peu près unanimes de toutes les chambres de commerce. La chambre d'Amiens, a formulé son opinion dans la délibération motivée, du 8 novembre, que nous reproduisons in-extenso:

Elle est immorale, car elle serait en quelque sorte un encouragement à l'imprudence, à la témérité, même à la spéculation. Elle peut ouvrir la porte à la malveillance, au crime et surtout au suicide.

Elle est injuste. En effet, chacun ne doit être responsable que des fautes qu'il a commises; or, présumer le patron responsable *ipso facto*, alors qu'il résulte des documents statistiques produits dans la discussion qui a eu lieu à la Chambre des députés que 12 fois seulement sur 100 les accidents sont le résultat de la faute du patron, ce serait l'exposer à être condamné 88 fois sur 100 à réparer un dommage qu'il n'aurait pas causé; ce serait, d'après la même statistique, l'exposer également à être condamné 68 fois sur 100 accidents qui sont le résultat de cas fortuits ou de force majeure.

Ces diverses considérations, dont on ne peut manquer d'apprécier la justesse, ont amené la chambre de commerce d'Amiens à penser que la seule solution possible à la question si délicate des accidents industriels consiste dans la participation libre des patrons et des ouvriers aux Sociétés de prévoyance et de secours mutuels et aux Compagnies d'assurance contre les accidents.

La Commission des Chambres de commerce françaises à l'étranger s'est réunie sous la présidence de M. Claude, sénateur.

Dans cette première séance, consacrée à un échange de vues générales, la Commission a été unanime à reconnaître la haute importance de la question que M. Hérisson a soumise à son examen et l'urgence qu'il y aurait, pour répondre au vœu général du commerce, à fournir à nos compatriotes établis à l'étranger, les moyens de se grouper en vue de la défense des intérêts commerciaux de la France.

La Commission a décidé que le ministre du commerce devait prier son collè-

gues des affaires étrangères d'adresser une circulaire à tous consuls pour les saisir du questionnaire suivant:

- 1° Existe-t-il... une colonie française? 2° Quel est le nombre de Français qui la composent? 3° A quel genre de commerce ou d'industrie se livrent-ils? 4° Quelle est l'importance des affaires traitées par nos compatriotes? 5° Cette colonie présente-t-elle, à votre avis, des éléments suffisants, à tous les points de vue, pour la création d'une Chambre de commerce? 6° Si oui, quelle serait, selon vous, l'organisation à donner à cette Chambre; quel devrait être son mode de recrutement? 7° Serait-il nécessaire qu'elle eût des attaches avec le consul? Ne pourrait-on pas, par exemple, déterminer ses relations avec le consul, en s'inspirant des règles fixées par le décret du 3 septembre 1851 et qui président, dans la métropole, aux rapports des préfets avec les Chambres de commerce? 8° Serait-il préférable qu'elle fût constituée à l'état autonome? 9° Quelles seraient ses relations avec le ministre du commerce et quel genre d'appui pourrait-elle en recevoir? 10° Quel est votre avis sur une création de ce genre dans votre résidence? 11° Quels seraient, selon vous, les meilleurs moyens d'arriver à grouper nos négociations en vue de la défense des intérêts commerciaux français? 12° La Commission ayant reconnu la nécessité de s'entourer de tous les renseignements susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa tâche, a adressé des communications analogues aux présidents des Chambres de commerce métropolitaines ainsi qu'aux présidents des Chambres françaises existant à l'étranger.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN

Paris, 1er décembre. Le gouvernement n'avait aujourd'hui, à une heure, reçu aucune autre dépêche du Tonkin, que celle qui parvient hier à Paris à cinq heures du soir, et que nous avons publiée hier. Cette dépêche, on la vit, dit que l'amiral Courbet avait la concentration de ses forces, à la date du 26 novembre dernier. Nous pouvons ajouter comme détail nouveau que, dans cette dépêche, l'amiral Courbet annonce qu'il a pris tous les pouvoirs administratifs qu'il joint à ses pouvoirs militaires.

Le Livre Jaune

Paris, 1er décembre. Le ministre des affaires étrangères a écrit pas pouvoir distribuer le Livre Jaune avant mardi ou mercredi prochain, à raison du grand nombre de documents qu'il renfermera et du temps nécessaire à l'impression.

L'occupation de Bac-Ninh

On a concentré à Hai Phong les approvisionnements de toute sorte destinés au corps expéditionnaire. Les approvisionnements sont aujourd'hui au complet.

FEUILLETON DU 3 DÉCEMBRE — 19 —

LE SECRET TERRIBLE

Mémoires d'un caissier

PAR ADOLPHE BELOT ET JULES DAUTIN

Première Partie

LE CAISSIER

L'affaire est en bonne voie... pas aussi productive que je pensais mais bonne néanmoins... La lettre est content, enfin? — Oui, je te remercie. Mais est-ce que tu ne pourrais pas me dire au juste le résultat? — Ah! voilà! Monsieur ne peut pas attendre!

qui suivirent. On comprend mon anxiété. Elle fut d'autant plus vive que, dès le lendemain de ma visite chez Léonce, la bourse s'était mise à hausser. En effet, les journaux étaient à la paix; ils citaient à l'envi la prudence et l'habileté du gouvernement. Seules, deux ou trois feuilles de l'opposition jetaient les hauts cris, prétendant que les intérêts du pays étaient sacrifiés, et, ce qui était plus grave, que l'honneur national venait de recevoir une atteinte. Quelles chances ces protestations isolées avaient-elles de se faire écouter et de changer la marche des événements? — Allons! m'écriai-je avec désespoir, c'est fini, tout est perdu!

— Il ne s'agit pas de la réception... — A la bonne heure! tu es sans rancune. Mais qu'est-ce que tu as donc?... ces yeux moroses... cette figure défaite... serais-tu malade? — On le serait à moins. Et je m'étonne que, toi, tu paraisisses si gai, si content. — Pourquoi veux-tu que je sois triste? — Comment! tu ne sais donc pas ce qui se passe? — Qu'est-ce qui se passe? — Mais, malheureux, à quoi songes-tu? Tu as perdu la tête? — A quel propos ces compliments? — Est-ce que nous n'avons pas joué à la hausse? — Oui, eh bien? — Eh bien! lis les journaux, consulte les cours de la Bourse... — Il y a hausse, d'accord. Et cette hausse ne s'arrêtera pas là; elle continuera jusqu'au jour de la liquidation... Après? — Tu n'es pas épouvanté?... — Pourquoi le serais-je? — Mais tout est perdu, anéanti... pour moi du moins? — Léonce haussa les épaules. — Mon cher Causson, dit-il, veux-tu me faire l'amitié de couper court à tes tremblements nerveux et à tes désolations qui sont du dernier ridicule? — Mais cette hausse?... — Eh bien, quoi? cette hausse, je la connais parbleu! crois-tu m'apprendre une nouvelle? — Tu as joué à la hausse?... — D'abord, oui; mais me prends-tu pour un naïf, et t'imagines-tu que j'aie attendu jusqu'à présent pour changer mes batteries? — Comment! tu as changé... tu es à la hausse?... — Parbleu! — Ah! mon cher ami!

La joie, l'émotion me suffoquaient. — Chut! en voilà assez dit Léonce. Viens me trouver, chez moi, vendredi matin, à huit heures; je t'attendrai; d'ici là du calme, de l'impassibilité. — Oui, je te le promets! — Adieu, je suis pressé: on m'attend. — Je restai un moment immobile et délicieusement recueilli; puis, je revins sur le boulevard, et je me promenaï, la tête haute, triomphant heureux. Je me faisais des reproches: j'avais été sot! Pourquoi sur de vagues présomptions, m'être abandonné à ce désespoir? Sans doute Léonce aurait bien dit, charitablement, m'avertir de ce revirement dans son opération; mais à quel bon? quelle nécessité? et n'eût-il pas plutôt à moi de lui continuer jusqu'à la liquidation cette confiance que j'avais placée en lui? J'avais bien souffert à qui la faute? — Enfin! je respirais; je rentrais chez moi, bercé par les plus agréables pensées. Je m'étais plus altéré de carnage; j'exaltais les bienfaits et les loisirs de la paix; de s'entrégarer? Pouvait-on, pour de méchantes questions d'amour-propre, de déqueter l'or et le sang des nations?... Je rencontraï sur le quai un bataillon d'infanterie qui défilait; je le suivis d'un regard mésempressé; comment se trouvait-il des hommes à la boucharde, jeunes et beaux soldats?... Les journaux de l'opposition, qui préchaient la guerre, me faisaient l'effet d'affreux vains pipes. Le lendemain, les jours suivants, nouvelle hausse à la Bourse. Avec quelle joie je la constatai! — Enfin le jour fixé pour notre rendez-vous arriva. On pense si je fus exact! A sept heures et demie je sonnai chez Léonce, le cœur palpitant.

Léonce était levé et m'attendait. Il avait le sourcil froncé et l'air en colère. — Bonjour, me dit-il, d'un ton sec. — Ah! mon Dieu! s'écriai-je, tu parais contrarié. Qu'est-ce qu'il y a? — Il y a que je suis furieux! C'est inimaginable, ce qui m'arrive... — Tout est perdu! balbutiai-je. — Et, pris d'une sueur froide, je me laissai tomber sur une chaise en me cachant la tête entre les mains. Il ne parut pas s'apercevoir de cette pantomime, et, marchant dans la chambre, à grands pas, il continua: — N'est-ce pas affreux... une opération si bien conduite... des ordres si précis! et un animal qui ne fait rien, qui se croise les bras!... Ah! pourquoi ne suis-je pas allé chez Léontage! C'était d'abord mon intention... — Allons, dis-je d'une voix étranglée, parle; achève moi d'un mot, j'aime mieux cela. — Comment, que je t'achève!... Est-ce que tu vas recommencer tes manières? Je t'aime pas ça; et je te préviens que si tu crois me toucher par tes gémissements, tu peux les rengainer!... Oui, je le répète, c'est affreux!... La déclaration de guerre était résolue imminente, tu te le rappelles. Je vais trouver Michaud, mon ouvrier; je lui donne l'ordre de vendre. Bien! il exécute l'ordre à la lettre... Tout à coup, j'apprends que le vent a tourné, que le gouvernement est pour la paix, qu'on va s'embrasser... vite, je cours chez Michaud... Contre-ordre... qu'il achète... à mort! — Est-ce qu'il n'en a rien fait? — Si! le brigand! mais il m'a trahi, voilà, j'en suis sûr; malheureusement je n'en ai pas la preuve. — Enfin, qu'est-ce que nous perdons

— Ce que nous perdons... cinquante, soixante mille francs peut-être! — Ah! m'écriai-je. — Je me sentais prêt à m'évanouir. — Oui! continua Léonce, il a fait ce que je lui avais ordonné; seulement comme l'opération était excellente, il a jugé à propos de se l'appliquer. — En sorte que nous sommes ruinés? — J'aime à presque autant cela, je serais moins en colère. Le beau venez-y voir! Tiens! voici ta part, c'est joli! — Il me jeta sur les genoux un billet de mille francs et deux cents francs en or; quelques louis roulèrent sur le parquet. — Ma part? demandai-je d'un air ahuri. — Oui. Le courage déduit, voilà notre gain: deux mille quatre cents francs à partager entre nous deux, c'est brillant! — Mais alors, nous ne perdons rien? — Comment rien? s'écria-t-il en se croisant les bras et en me regardant en face, deux mille francs, quand il nous en revenait, j'en suis sûr, au moins cinquante mille? Tu appelles cela rien? Je te trouve plaisant! — Ah! mon cher ami... mon bon Léonce, Dieu! quelle peur tu m'as faite! Je tremblais, je balbutiais; mes yeux roulaient des larmes. — Ah! ça, qu'est-ce qui te prend encore? fit-il d'un air fâché. — Quel bonheur! m'écriai-je... Pardonnez-moi, mais j'avais cru entendre que non-seulement nous gagnions rien, mais que les trente mille francs, la contre-partie, comme tu dis, étaient perdus. — Il ne manquait plus que cela! — En effet... tu comprends dans quelle position je me trouvais!... tandis que... C'est à moi ces douze cents francs? — Sans doute; c'est ta part, comme je t'ai dit. — Ah! je renais, quel bonheur!